



MODALITES D'ADHESION

GAS

Informations complémentaires :

- Remplir et envoyer le bulletin de soutien en version papier (à l'adresse postale de GAS) ou en version électronique scannée (à l'adresse mail : gas@gas-asso.fr). Et dans tous les cas, adressez-nous le règlement par voie postale ou en nous l'apportant directement.
- L'adhésion se fait à partir du mois de septembre et compte jusqu'à décembre de l'année suivante.

Cette adhésion me donne accès à quoi ?

En adhérant à GAS, vous aidez notre association.

Mais vous disposez ainsi de la possibilité de :

- **emprunter des outils/ressources pédagogiques** de GAS,
- participer aux **formations** et **événements « vie associative »** de GAS (atelier d'expression, atelier yoga du rire, atelier poterie, etc.),
- participer à des **séminaires** et **projets européens**,
- **voter** lors de l'**Assemblée générale**.

Montant de l'adhésion annuelle :

- pour les personnes de – de 25 ans : 7,5 €;
- pour les personnes de + de 25 ans : 15 € ;
- pour les personnes sans emploi, étudiant ou volontaire : 7,5 € ;
- pour les structures dont le budget annuel est inférieur à 10 000 € : 50 euros ;
- pour les structures dont le budget annuel est de 10 000 € à 50 000€ : 80€ ;
- pour les structures dont le budget annuel est de 50 000 € à 100 000€ : 120€ ;
- pour les structures dont le budget annuel est supérieur à 100 000 € : 160€ ;

Le paiement se fait :

- soit en **espèce** au siège de l'association.
- soit par **chèque** à l'ordre de Groupe d'Appui et de Solidarité, à renvoyer à Association Groupe d'Appui et de Solidarité, Château de Montières, 142 rue Baudoin d'Ailly, 80 000 Amiens.